



PV Réunion du 12-10-2021

<b>Date et heure de la réunion</b>	Mardi 12 octobre 2021, 20h
<b>Lieu</b>	IND St-Martin

### **Personnes présentes**

#### Participants :

Parents : Ingrid, Agathe, Valérie, Yannick, Jonathan, Lamprini, Gwen, Pascale, Arnaud, Camille, David, Judith.

Membres école : Mme Martine, Mme Catherine, Mme Marielle, Mr Antoine

Membres PO : Mr Opdebeeck, Mr Bruynseels

Judith rédige le PV

### **Ordre du jour**

1. Présentation de l'APSMART et de ses membres actifs
2. Présentation du rôle du Conseil de Participation (CoPa)
3. Présentation des Candidats
4. Élection membre du bureau + représentants parents au CoPa
5. Bilan des années précédentes
6. Approbation des comptes 2020-2021
7. Projets pour l'année 2021-2022
8. Communication
9. Travaux
10. Circulation et parking aux abords de l'école
11. Absence de professeurs et remplacements - Remédiation
12. Liste de matériel scolaire
13. Présence du glacier tous les jours à la sortie de l'école
14. Collations saines
15. Divers

## **1. Présentation de l'APSMART**

L'Association s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de l'école.

Elle a pour mission de faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves et de leur épanouissement et ce dans le respect des droits et obligations de chacun.

L'Association des parents s'emploie à informer objectivement tous les parents d'élèves.

L'association des parents aura pour objectif de mettre ses compétences au bénéfice de l'école dans un esprit constructif et participatif, d'aider les parents d'élèves à assurer leur devoir d'éducation en collaborant avec l'école pour le plus grand épanouissement de chacun des enfants et dans le respect du projet éducatif de l'école.

Dans ce but, l'association s'efforcera de promouvoir l'information aux parents, de représenter démocratiquement les parents dans toutes les instances, de promouvoir la communication et la collaboration entre les parents, l'école et les instances éducatives.

L'AP peut également organiser des manifestations culturelles en collaboration avec l'équipe éducative, des activités sportives, récréatives ou éducatives.

Nous remercions déjà les nouveaux parents qui ont rejoint l'AP et remercions les parents qui aident ponctuellement lors des festivités.

### Sont élus membres du bureau

Président	David Calvete
Vice-président	Jonathan Vandecasteele
Trésorier	Ingrid Van Hoorde
Secrétaire	Pascale Vermeylen
Chargé relation publique / UFAPEC	Judith Koosemans

## **2. Présentation du rôle du conseil de participation**

Le Conseil de Participation (CoPa) doit être initié par la direction de l'école.

Cette réunion est obligatoire et doit avoir lieu au moins quatre fois par an. Sont présents des membres de l'équipe éducative, la direction, des membres du personnel de l'école, des représentants des parents ainsi que des membres du PO.

Les parents doivent être élus pour 2 ans.

Sont élus représentants des parents

Yannick Ziegler

Jonathan Vandecasteele

Suppléants

Agathe Lowys

Lamprini Risos

**Date du prochain COPA : 09/11/2021**

Les membres du PO insistent sur le fait que si plus de 2 parents désirent participer à la réunion, ils sont les bienvenus. Le nombre de parents est uniquement limité au moment d'un vote.

**4. Agenda des réunions mensuelles et trimestrielles (à confirmer)**

Date	Type de réunion
12/10/2021	Assemblée générale (réunion trimestrielle)
16/11/2021	Réunion mensuelle
14/12/2021	Réunion mensuelle
18/01/2022	Réunion trimestrielle
15/02/2022	Réunion mensuelle
15/03/2022	Réunion mensuelle
26/04/2022	Réunion trimestrielle
17/05/2022	Réunion mensuelle
14/06/2022	Réunion mensuelle
?	Réunion mensuelle

**5. Réalisations et projets financés les années précédentes**

<b>01/2019</b>	<b>Contes aux lampions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Balade contée en 2 groupes (petits et grands)</li><li>● Feu de joie au milieu de la cour</li><li>● Pop corn, hot dog, soupe et vin chaud</li><li>● Gain de la fête : 431,42 €</li></ul>
<b>01/2019</b>	<b>Décret inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Organisation réunion d'information inscription en secondaires en collaboration avec l'UFAPEC</li><li>● Lieu : dans une autre école du PO</li></ul>
<b>03/2019</b>	<b>Décoration de la cour</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Budget : 36,90 €</li></ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réalisation de plusieurs peintures de jeux dans le cour dans le but de distraire les enfants pendant les récréations.</li> </ul>
03/2019	Fête de carnaval	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Organisation fête de carnaval avec concours de déguisement pour les enfants avec prix à la clé.</li> <li>● Au menu, pitta et croque-monsieurs.</li> <li>● Une partie du bénéfice de la fête est consacrée à participer aux frais du voyage au ski des 6eme primaires.</li> <li>● Gain de la fête : 1482,39 €</li> <li>● Attribution du bénéfice : 700 € versé à l'école pour les classes de neige dont 500 € non utilisés.</li> </ul>
06/2019	Remise Diplômes 3 <sup>ème</sup> maternelles & CEB	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aide pour service lors du drink</li> </ul>
10/2019	Achat gobelets réutilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Achat de 250 gobelets</li> <li>● Budget : 165 €</li> <li>● Utilisé lors de la fête de la Saint-Martin et lors du goûter de Noël</li> </ul>
11/2019	Fête de la Saint-Martin	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Repas spaghetti</li> <li>● Quizz musical</li> <li>● Jeux pour enfants + animation avec moniteur</li> </ul> <p><u>Points positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● nombre de participants : +/- 100 personnes</li> <li>● bonne ambiance</li> <li>● Très bon retour sur l'activité réalisée par l'animatrice</li> <li>● Gobelets réutilisables</li> </ul> <p>Gains de la fête : 755,79 €</p> <p><u>Attribution du bénéfice :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Cadeau classe la mieux représentée : 100,00 €</li> <li>● Barbe St-Nicolas : 30,00 €</li> <li>● Armoires bibliothèque : 1055,12€</li> <li>● Cadeau Quizz : 30,00 €</li> </ul>
12/2019	Saint-Nicolas	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Organisation Saint-Nicolas à l'école</li> <li>● Distribution plateaux confiseries dans les classes</li> <li>● Photos de classe avec le Grand Saint</li> </ul>

<b>12/2019</b>	<b>Participation goûter Noël</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de Mr Patate</li> <li>• Mise à disposition gobelets réutilisables</li> </ul> <u>Point d'amélioration :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre en nourriture chaude + importante que prévue, peu de vente. La prochaine fois, il vaudrait peut-être mieux aider à tenir les stands ou proposer qqch de différent.</li> </ul>
<b>02/2020</b>	<b>Chandeleur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation des crêpes par les parents</li> <li>• Distribution aux élèves par bénévoles pendant la journée</li> </ul>
<b>05/2020</b>	<b>Matériel offert à l'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 PC portables (don)</li> <li>• 12 écrans (don)</li> <li>• 12 claviers + 12 souris (don)</li> <li>• 1 projecteur Epson (653,68 €)</li> </ul>
<b>12/2020</b>	<b>Saint-Nicolas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution confiseries dans les classes grâce à récolte de fonds réalisée auprès des parents</li> <li>• Diffusion message personnalisé du Grand Saint</li> </ul>

## 6. Comptes

L'assemblée approuve les comptes 2020-2021  
Récapitulatif financier et évolution du compte :

	01-09-20	01-12-20	01-03-21	01-06-21
<b>Cpte</b>	1597,22 €	1768,81 €	1770,71 €	1770,71€
<b>Cash</b>	196,80 €	196,80 €	196,80 €	196,80 €
<b>Total</b>	1.794,02 €	1.965,61 €	1.967,51 €	1.967,51 €

## 7. Projets pour l'année 2021-2022

### Idées activités de l'AP

La situation sanitaire actuelle ainsi que les travaux dans l'école impactent les événements et activités que l'association des parents a l'habitude d'organiser.

Au programme cette année :

Saint-Nicolas ?  
Contes aux champions ?

Chandeleur ?  
Chasse aux œufs ?  
Fête de fin d'année ?

La directrice pense pouvoir y voir plus clair d'ici quelques semaines en fonction de l'avancée des travaux. A revoir avant la prochaine réunion.

## **8. Communication**

L'association des parents utilise ses canaux de communication (Site Web, Page Facebook & newsletter) afin de relayer les informations transmises par l'école.

Il est prévu dans le plan de pilotage de l'école que celle-ci puisse gérer elle-même sa communication en ligne au travers par exemple de la mise en place de son propre site internet. Cette mise en place permettra à nouveau de distinguer de manière claire la communication de l'école et celle de l'association des parents. En effet, les parents peuvent avoir des difficultés à distinguer à qui ils doivent s'adresser étant donné que toute la communication en ligne passe par l'association des parents.

Un groupe de travail a été mis en place afin d'avancer dans cette voie.

## **9. Travaux**

Le PO met la pression afin que les travaux soient terminés pour le mois de décembre mais un problème lié à la livraison des châssis risque de retarder le chantier. La direction de l'école espère une fin des travaux vers le mois de février même si, sur base du planning initial, les travaux devaient être terminés fin août 2021.

### Plan pluie :

Vu le retard dans les travaux : pas de préau ni de grande salle pouvant accueillir les élèves de primaire par mauvais temps.

Mise en place d'une solution intermédiaire par l'école :

- utilisation du réfectoire côté NL pour les P1 et P2
- utilisation sous forme de tournante du patio pour les P3 à P6

Un courrier de la direction suivra très prochainement afin d'informer les parents sur les solutions mises en place.

Une fois les travaux terminés, les cours de gym auront lieu dans le bâtiment utilisé actuellement comme garderie et classes. Des travaux seront réalisés pour détruire les cloisons.

Courant 2022-2023, l'école devrait pouvoir bénéficier d'une salle de gym temporaire actuellement utilisée par une autre école du PO.

A terme, une nouvelle salle de gym ainsi qu'un second réfectoire seront construits.

## **10. Circulation et parking aux abords de l'école**

Afin de faciliter la circulation le matin aux abords de l'école, un projet de kiss & ride est à l'étude. La réussite de ce projet va dépendre de la bonne collaboration entre plusieurs intervenants à savoir : l'école Saint-Martin, l'école Sint-Martinus, la fabrique d'Église, la police...

Le PO s'occupe activement de la mise en place de ce projet.

Une solution est également recherchée concernant la problématique liée au bus scolaire qui bloque la circulation jusqu'à la chaussée.

## **11. Absence de professeurs et remplacements - Remédiation**

Des parents de certaines classes font part de leurs inquiétudes concernant les lacunes que leurs enfants ont accumulées sur les dernières années à cause non seulement de la crise sanitaire mais parfois également à cause d'absence de plus longue durée. Certaines classes ont effectivement dû être dispersées à de nombreuses reprises vu l'absence de remplacement en cas de professeur absent.

L'association des parents pose les questions suivantes :

- Y a-t-il des mesures prises vis-à-vis des classes ayant eu des absences de longue durée quand elles montent d'année ?
- Suivi spécifique l'année suivante ?
- Quid détection des problèmes d'acquis et si oui, quid solutions mises en place pour y remédier ?
- Comment sont utilisées les heures de remédiation ?

La directrice de l'école nous explique que :

- des épreuves externes ont été réalisées dans certaines classes afin de faire le point sur les acquis et les lacunes
- l'école dispose d'un nombre limité de périodes de remédiation qu'elle tente de répartir au mieux en fonction des besoins spécifiques de chaque classe sachant que chaque classe dispose de +/- 1 à 2 heures de remédiation par semaine.
- des périodes spécifiques de remédiation sont prévues pour le cycle P1-P2
- le nombre de période dite FLA (voir explication en annexe) dont dispose l'école a diminué de 21 périodes à 7 périodes.

Si le PO explique qu'il est attentif à la problématique des absences de longue durée, il insiste également sur le fait qu'il faut faire confiance à l'équipe éducative concernant la prise en charge des lacunes que certains élèves / certaines classes auraient accumulées.

Si des parents sont inquiets quant aux lacunes / difficultés éprouvées par leur enfant, ils ne doivent pas hésiter à prendre contact avec le titulaire et/ou la directrice de l'école.

L'association des parents s'interroge sur la possibilité de mise en place de partenariat avec des ASBL qui pourraient aider à compenser certains retards accumulés si les heures à disposition de l'école ne seraient pas suffisantes.

Si d'un point de vue pratique, il semble difficile de pouvoir accueillir une entité externe au sein de l'établissement vu le contexte des travaux, l'association des parents pense qu'il serait nécessaire de creuser la question afin de ne pas laisser pour compte les élèves qui auraient besoin d'un accompagnement complémentaire et cela sans volonté de remettre en question le travail des enseignants.

## **12. Liste de matériel scolaire**

Réflexion concernant la continuité des listes de matériel scolaire d'une année à l'autre :

- couleur de classeur différente
- fardes à glissière de 8 couleurs différentes
- dictionnaire différent entre la P3 et la P5
- farde de synthèse dont le nombre de vue est trop important vis à vis de ce qui sera réellement utilisé et impact sur le poids du cartable -) pour une dizaine de feuilles prendre toute la farde de synthèse...

L'objectif de cette réflexion est de :

- limiter le coût des achats : acheter un pack de 10 fardes bleues coûte en principe moins cher que l'achat 10 fardes de couleurs différentes
- favoriser la récupération d'une année à l'autre
- diminuer le poids des cartables : transporter une farde à vues à moitié pleine, transport des manuels d'exercices pour un devoir de 2 ou 3 feuilles

Pistes à explorer :

- réalisation des listes de matériel par cycle pour favoriser au max la récupération du matériel
- dictionnaires de classe : est-ce nécessaire d'avoir + de 20 dicos en classe ?
- remise en place de commande groupée
- bourse d'échange en fin d'année ou début d'année

### **13. Présence du glacier tous les jours à la sortie de l'école**

Incohérence entre la volonté de privilégier une alimentation saine à l'école et la présence tous les jours du glacier à la sortie de l'école.

Le PO a déjà tenté de contacter la police à ce sujet. Mr Opdebeeck va relancer la fabrique d'Église (propriétaire des lieux) et le commissaire pour voir dans quelle mesure cette présence pourrait être diminuée ou délocalisée, sachant que le parvis est un terrain privé.

### **14. Collations saines**

L'école a mis en place depuis plusieurs années le principe de collations saines 2 jours/semaine, à savoir le lundi et le mercredi.

Il faudrait peut-être redéfinir le concept de collations saines.

L'école va refaire passer le message concernant l'interdiction des bonbons et rappeler les jours de fruits.

Dans le passé, les élèves bénéficiaient de tournées de fruits frais livrés à l'école.

Pistes à explorer :

- organiser un atelier alimentation saine à destination des élèves et/ou parents
- fournir des idées de collations saines aux parents
- Est-il possible de relancer ces livraisons de fruits frais ?

### **15. Divers**

a. Durée des réunions :

La longueur des réunions peut freiner / ennuyer certains participants.



Comment réduire la durée et/ou être plus efficace ?

- limitation du nombre de points à aborder
- déterminer lors de l'établissement de l'ordre du jour la durée de la réunion
- prévoir les sujets les plus importants en début de réunion
- mise en place d'un timekeeper

b. Participation du PO aux réunions de l'AP :

Nous convenons avec les membres du PO que leur participation n'est pas attendue pour toutes nos réunions. L'AP invitera les membres du PO en fonction des sujets à aborder, par exemple lors des réunions trimestrielles.

c. Participation de l'école aux réunions de l'AP :

La présence de la direction et / ou de membres de l'équipe éducative est appréciée par les parents non seulement parce qu'elle permet d'avancer de manière concrète sur les projets / questions mais aussi parce qu'elle permet d'entretenir le lien entre l'école et les parents.

L'AP insiste sur le fait que la présence des membres de l'équipe éducative doit être volontaire et non pas contrainte. Nous attachons beaucoup d'importance au fait que nos réunions soient un moment de partage convivial et agréable pour tous.

## 16. TO DO :

Quoi	Qui	Timing	Remarques
Planning des activités 2021-2022			
Contactez la directrice pour vérifier quelles activités seront envisageables + obtenir planning activités organisées par l'école (voir article UFAPEC en annexe)			
Saint-Nicolas			
Confirmation de la date (lundi 06/12)			
Contacter le papa pour disponibilité à la date choisie			
Appel à bénévoles pour le jour J			
Préparation décor pour photos			
Annonce FB/Site/NL			
Trouver photographe			Martine ?
Suivi de l'AG			
Rédiger le PV	Judith	asap	

Demander si les membres élus sont OK de réaliser une publication avec leur photo pour se présenter et augmenter visibilité de l'AP			
Publication résultat élections			
Envoyer le ROI de l'AP aux membres bureau + actifs afin de vérifier si tjs OK ou si adaptation à faire			
Publier le PV après validation par les intervenants			
Doodle validation date réunions			
Refaire liste membres actifs (UFAPEC)			
Validation des projets 2021-2022			
<p>Réalisation d'un formulaire pour déterminer sur quels projets nous allons travailler cette année</p> <p><u>Projet collations saines:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• organisation d'un atelier</li> <li>• publication d'idées collations saines pour les parents</li> <li>• livraison de fruits: étude de faisabilité</li> <li>• relance projet fontaine à eau (vente de gourdes pour financement ?)(voir article en annexes)</li> </ul> <p><u>Projet colis matériel scolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'AP pourrait-elle organiser la commande et distribution des colis scolaires</li> </ul> <p>Autre projet ?</p>			
Préparation COPA du 09/11			

Recueillir auprès des parents les points à aborder lors de la réunion			
Suivi des points des dernières réunions COPA			

#### Annexes :

Annexe n°1 Qu'est ce que le FLA?

Annexe n°2 DANS QUELLES CONDITIONS L'AP PEUT-ELLE PEUT ORGANISER AUJOURD'HUI UN REPAS À L'ÉCOLE ET Y INVITER TOUS LES PARENTS ? (article UFAPEC)

Annexe n°3 INSTALLATION D'UNE FONTAINE À EAU DANS LA COUR (article UFAPEC)

#### **Annexe n° 1 : Qu'est ce que le "FLA":**

*Le dispositif d'accompagnement FLA (Français langue d'apprentissage) : Il s'agit d'une structure d'enseignement visant l'apprentissage de la langue de l'enseignement. L'organisation d'un dispositif d'accompagnement FLA est obligatoire pour les écoles qui accueillent des élèves primo-arrivants ou assimilés mais qui n'organisent pas de DASPA et pour les écoles de l'enseignement fondamental qui accueillent des élèves FLA.*

***FLA (uniquement pour l'enseignement fondamental, de la M2 à la P4) : Pour qu'un élève soit reconnu comme FLA, il doit remplir toutes les conditions suivantes :***

1. *âge : être âgé d'au moins 4 ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire concernée et être scolarisé en deuxième ou troisième année de l'enseignement maternel ou en première, deuxième, troisième ou quatrième année de l'enseignement primaire (Les élèves de cinquième et sixième primaire ne peuvent donc pas être FLA)*
2. *immersion : ne pas suivre un enseignement en immersion linguistique*
3. *maîtrise de la langue française : avoir obtenu à l'évaluation de maîtrise de la langue de l'enseignement un résultat B ou C (résultat faible à très faible).  
Les outils d'évaluation sont présentés par un élève une seule fois au cours de sa scolarité.*

Sources:

<http://www.enseignement.be/index.php?page=23677&navi=117>

[http://enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=8438](http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=8438)

## DANS QUELLES CONDITIONS L'AP PEUT-ELLE PEUT ORGANISER AUJOURD'HUI UN REPAS À L'ÉCOLE ET Y INVITER TOUS LES PARENTS ?

Mis à jour le 11/10/2021

La présence de tiers extérieurs dans les écoles est soumise aux directives édictées par des circulaires. A l'heure actuelle, ce sont les circulaires 8212, 8213 et 8293 qui sont d'application et ce jusqu'au 31 octobre. **A Bruxelles comme en Wallonie, les parents qui entrent dans l'école doivent toujours porter le masque.**

### Événements plus de 50 personnes à l'intérieur et 200 à l'extérieur : covid safe ticket

À partir du 15 octobre, le covid safe ticket<sup>[1]</sup> sera obligatoire à Bruxelles pour tous les événements de masse (à partir de 50 personnes en intérieur et 200 personnes à l'extérieur).

Le 1<sup>er</sup> novembre, le covid safe ticket sera obligatoire en Wallonie pour tous les événements de masse (à partir de 50 personnes en intérieur et 200 personnes à l'extérieur). En dessous de ces jauges, le CST peut être utilisé sur base volontaire.

Pour toute information supplémentaire, notamment sur le covid safe ticket qui devrait entrer en application à la mi-octobre à Bruxelles et en Wallonie :

[www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be).

### Règles d'application // horeca

*Des réunions de travail entre membres du personnel et/ou avec des tiers extérieurs (notamment les associations de parents) peuvent être organisées dans le respect des règles prévues par la présente circulaire. **Dans le cas d'événements publics (exemples : fêtes), les normes applicables à l'activité concernée dans le reste de la société doivent être respectées.***

Les repas des associations de parents sont donc bien soumis aux mêmes règles que celles de l'HORECA :

Règlement horeca :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/coronavirus/activites-economiques/coronavirus-conseils-pour-les>

- Port du masque à l'intérieur : uniquement lors des déplacements
- Hygiène des mains :
  - Mise à disposition de gel hydroalcoolique (un peu partout dans le local du repas)
  - Savons dans les sanitaires
  - Papier pour sécher les main
- Plan de ventilation :
  - Aération maximale du local
  - Mesure de la qualité de l'air avec un appareil pour mesurer le taux de CO2

Vous pouvez aussi poser vos questions par mail et vous pouvez appeler au numéro d'information gratuit : 0800 14 689 (ligne accessible du lundi au vendredi de 9 à 17h).

Par mesure de sécurité, les autorités locales (le bourgmestre pour les communes) peuvent imposer des mesures plus strictes si le taux de contamination est plus élevé qu'ailleurs. Le mieux est encore de prendre contact avec le bourgmestre de votre commune pour connaître les éventuelles mesures particulières.

#### Sources :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/coronavirus/activites-economiques/coronavirus-conseils-pour-les>

<https://www.wallonie.be/fr/actualites/application-du-covid-safe-ticket-dans-divers-secteurs-en-wallonie>

<https://www.bruxelles.be/covid-safe-ticket>

**Circulaire 8212** du 17/08/2021 Covid-19 - Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire à partir de la rentrée de septembre 2021- Enseignement fondamental

**Circulaire 8293** du 01/10/2021 COVID-19 - Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire - Enseignement fondamental - Enseignement secondaire - ESAHR

**Circulaire 8213** du 17/08/2021 Covid-19 - Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire à partir de la rentrée de septembre 2021- Enseignement secondaire

---

[1] Cette obligation concerne tous les citoyens à partir de 16 ans, à l'exception des visiteurs des hôpitaux, des maisons de repos, de tous les autres établissements de soins résidentiels pour personnes vulnérables et des événements de masse, pour lesquels le CST sera requis à partir de 12 ans.

### **Annexe n° 3 : Article UFAPEC sur installation fontaine à eau par une AP**

## **INSTALLATION D'UNE FONTAINE À EAU DANS LA COUR**

Activité proposée par l'AP de St Vincent de Beloeil

Isabelle, une maman du comité de l'AP a constaté que beaucoup d'enfants - une fois leur boisson terminée- se rendaient aux toilettes pour boire. L'idée a fait son chemin dans l'AP et plusieurs avantages à l'installation d'une fontaine reliée au réseau d'eau sont apparus.

### **Objectif(s) :**

- Offrir un accès aisé à de l'eau pour les élèves, en évitant les "débordements" dans les toilettes
- Augmenter la consommation d'eau des enfants
- Diminuer la consommation de boissons sucrées (jus, sodas, boissons énergisantes, etc.)
- Réduire les déchets

### **Déroulement :**

D'abord prendre information et devis. Chez Sipwell et Culligan...

Plusieurs choix ont dû être posé et donc réfléchit :

- Louer ou acheter la machine ? Sachant qu'un entretien régulier est nécessaire, entre autres pour les filtres. La location comprend l'entretien 2x/an ou un contrat d'entretien peut être pris.

Super ! ça rentre dans le budget de l'AP ! Celle-ci fait le choix d'acheter la fontaine (1000€ HTVA) et de conclure un entretien pour 2 ans (500€).

- Quel est l'endroit le plus judicieux ? L'école possède plusieurs cours, il faut que ce soit central pour que tous puissent en profiter tout en posant le moins de désagréments possibles...

- attention au gel en hiver
- la fontaine doit être toujours visible par les surveillants
- Les ballons ne doivent pas risquer la collision
- Il faut une arrivée d'eau de ville et aussi pouvoir installer une évacuation

L'endroit choisi est sous un préau, le réservoir de la fontaine se situe dans un cagibi avec le distributeur à l'extérieur. Jean-Marie, l'ouvrier de l'école bricole un système très ingénieux dans la porte : pratique et efficace !! (voir photo) C'est lui qui se charge des raccordements nécessaires.



Après négociations, le PO a accepté de financer des travaux pour remplacer les vieilles canalisations en plomb sans lesquelles il était impensable d'installer la fontaine.

Le jour de la rentrée (3 septembre 2018) l'AP a inauguré la fontaine lors du petit déjeuner offert aux parents ! Quelques semaines plus tard, l'AP a reçu environ 150 gourdes métalliques d'un sponsor (le budget était prévu par le comité pour l'année



suivante) et a ainsi pu équiper tous les enfants.

### Ressources nécessaires :

- Personnes : 3-4 parents, l'accord du PO et un ouvrier compétent et débrouillard !
- Matériel : La fontaine, une arrivée d'eau et une évacuation. Une porte découpée et une armature métallique pour y fixer la fontaine.
- Coût pour l'AP : 1500€. Le coût des travaux étant pris en charge par l'école.

### Évaluation :

La fontaine a été super bien accueillie par les parents, la direction, la plupart des institutrices et surtout par les enfants !!

Après quelques mois, le bilan est très positif : les enfants refusent de remplir leur gourde avant de quitter la maison. Ils veulent la remplir à leur fontaine. Il y a bien quelques jeux avec l'eau et la surveillance en est parfois compliquée pour les institutrices. Mettons cela sur le compte de la nouveauté. Bien que ce soit quand même un paramètre à prendre en compte dans un projet comme celui-ci.

Comme espéré les élèves consomment nettement moins de sodas et de sucre, il y a moins de déchets. L'eau est disponible non-stop, sauf bien entendu en cas de coupure sur le réseau. ...